

180

Du 16 décembre 1954.  
Convocation du conseil Municipal à la Mairie, pour le mardi 21  
décembre 1954 à 21 heures, à l'effet d'y délibérer sur les questions  
portées à l'ordre du jour.

le Maire

## Seance du 21<sup>er</sup> décembre 1954.

Le vingt et un décembre mil neuf cent cinquante quatre, vingt et  
une heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu  
ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PINON, Maire

Etaient présents : M.M. PINON, Maire, GUAYDIER, GUILLEMARD, LE  
FEVRE, FAVRE, adjoints, LAURIAT, THEVENON, PERNELLE, CLEMENT, Mlle  
JOUANNIN, LANEUVILLE, TISSOT, JESSENS, GIRARD, LOUVEL, LAUTERTING,  
FAUCHET, ZIANE, FOISY, Mme BETMONT. Excusés : M.M. JOUGUET (qui a don-  
né procuration à M. Thévenon) M. PUVELAND, M. GALLAND.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. Fauchet. Le procès-verbal  
de la précédente réunion est adopté.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Eucher, 39 rue du  
Parc, protestant contre le mauvais état de la rue du Parc. Le Conseil,  
considérant l'ampleur du programme de réfection des rues et la néces-  
sité de ménager les finances communales, décide que le travail demandé  
sera étudié dans un programme ultérieur.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Sté SELF, du 16/12/54  
faisant connaître que les incidents qui se produisent actuellement dans  
le fonctionnement de l'Eclairage public sont dus à la surcharge du cir-  
cuit fluorescent. Cette situation cessera avec la mise en service du  
poste du Boulevard Dubreuil. Le réseau de Mondétour a été remis en état

CAISSE DEPARTEMENTALE SCOLAIRE - M. le Maire donne lecture d'une  
lettre de M. le Préfet du 15/11/54, relative à la délibération du Con-  
seil municipal du 18/10/54, décidant de prélever une somme de 200.000  
frs sur les fonds de la Caisse départementale scolaire pour achat de  
livres scolaires. Cette décision n'est pas susceptible d'approbation, ces  
fournitures étant légalement à la charge des familles. Le Conseil déci-  
de de maintenir l'attribution pour achat de matériel d'enseignement col-  
lectif, soit :

Ecole des filles	85.000
Ecole des garçons	85.000
Ecole maternelle	30.000

et d'affecter un crédit complémentaire de 200.000 frs à l'aménagement  
des bâtiments scolaires et amélioration du chauffage, l'installation du  
mazout ayant été plus coûteuse que les prévisions.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. KINTZ, propriétaire a-  
venue de Montjay (C.V.O. N° 3) sollicitant une subvention pour amener la  
canalisation d'eau jusqu'à son terrain. La dépense étant de 18.000 frs,  
le Conseil décide d'allouer une subvention de 10 %, soit 1.900 frs, qui  
sera inscrite au budget de 1955.

Le Conseil autorise M. le Maire à traiter avec des Ets Louis HEU-  
LIEZ, pour fourniture de mobilier scolaire, suivant devis se montant à  
899.020 frs, à prendre sur les crédits de la Caisse départementale sco-  
laire de 1954 (prévision 900000 frs)

M. le Maire donne lecture d'une lettre de l'E.D.F. relative aux a-  
ménagements de tarif du gaz, dont bénéficieront les abonnés et la commune  
à l'occasion de la liaison du réseau de distribution communal de gaz au  
réseau d'interconnexion à haute pression de la Région Parisienne, le  
prix serait de 33,5 hars taxes, au lieu de 38,49. l'E.D.F. demande à la  
commune d'envisager un allègement de la taxe sur le chauffage et l'E-  
clairage par le gaz, afin de s'associer à l'effort de baisse. Cette  
question est renvoyée à la Commission des Finances. M. Neuburger sera  
invité à venir donner tous renseignements utiles.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet, du 9/12/54  
relative à l'achat de la propriété Renson et demandant l'établissement

Rue du Parc

Caisse départementale  
scolaire

Canalisation d'eau

Mobilier scolaire

Prise du Gaz

Propriété Renson

r  
c  
t  
m  
  
q  
b  
  
s  
d  
r  
s  
p  
  
r  
v  
d  
m  
p  
t  
  
c  
t  
l  
p  
  
q  
d  
  
t  
l  
l  
p  
  
A  
G

d'un programme approximatif des travaux d'aménagement avec indication d'un ordre de grandeur des dépenses : 1° - pour les travaux à exécuter dans l'immédiat, 2° - pour les constructions à exécuter dans l'avenir : école maternelle, crèche, centre administratif. M. Lesage, architecte de la commune a été chargé d'établir rapidement ce projet.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Caisse des dépôts et consignations du 22/II/54, faisant connaître qu'elle accepterait de négocier l'emprunt de 30 millions, sollicité par la commune, pour achat de la propriété Renson, remboursable en 20 annuités de 2.510.380 frs, au taux de 5.50 %.

Le Conseil accepte à l'unanimité les conditions de ce prêt.

M. le Maire fait connaître que les frais d'expulsion de Mme Meunier du logement du Directeur de l'Ecole ont été réglés à 16.664 frs. Le conseil décide de demander le remboursement de cette somme à M. Meunier, ancien directeur de l'Ecole des garçons.

M. le Maire expose que la Caisse d'Épargne de Versailles était disposée à prêter à la Commune une partie de la somme nécessaire pour l'achat de la propriété Renson. La caisse des dépôts et Consignations acceptant de négocier ce prêt en totalité, il propose de solliciter de la Caisse d'Épargne, en remplacement, un prêt de 15 millions pour travaux de voirie, programme 1955.

Le Conseil, vu l'avis de la commission des travaux accepte à l'unanimité le programme suivant :

Remise en état des trottoirs de la R.N. 188, après réfection de cette voie	4.000.000
viabilité avenue Pierre Curie	2.100.000
d° rue André Chénier .....	3.500.000
Canalisation du rû de Corbeville en partant du fond du Guichet	4.000.000
imprévus 10 %	1.400.000
-----	-----
total	15.000.000

2° - sur le budget ordinaire de la commune (entretien des rues) le Conseil envisage la réfection du pavage de la ruelle du chemin de fer et de l'escalier de la gare, ainsi que de la partie communale de l'avenue de Bures. Le garagiste de la rue des Sources sera mis en demeure de supprimer la rampe qu'il a créée pour pénétrer dans son terrain.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la S.C.I.R.O., du 26/12 Société constituée sous la forme civile dans le cadre de la loi du 28 Juin 1938, ayant pour objet la réalisation d'un ensemble immobilier comportant : 180 appartements de 3, 4 et 5 pièces, 1 bâtiment commercial et 60 garages individuels, sur des parcelles d'une superficie totale de 4 hectares sises au lieudit "Les Vallées".

La commission des travaux a émis un avis favorable à condition que la rue A. Briand soit faite entièrement à la charge de la Société. Condition qui a été acceptée, par la Société.

La Société demande à la Commune de renoncer à utiliser les terrains du lieudit "Les Vallées" pour son propre compte comme le prévoyait le plan d'aménagement dressé par les Services d'Urbanisme, en cours de révision, pour terrains scolaires -

M. Lautering aurait souhaité connaître en quoi consiste exactement cette servitude avant de la lever. (nouveau délib. du 29.1.55)

Après discussion; le Conseil décide par 20 voix contre 1 de demander au M.R.L. de ne pas retenir la servitude pour services publics sur le terrain des Vallées, dans le plan d'aménagement communal en cours de révision, étant entendu qu'elle serait rétablie au cas où la S.C.I.R.O. ne donnerait pas suite à ses projets.

M. le Maire donne lecture d'une pétition des habitants du quartier de la rue A. Briand, demandant au Conseil Municipal de prendre toutes mesures nécessaires pour la sauvegarde du site et le respect de la réglementation en vigueur, interdisant la construction d'immeubles collectifs en zone individuelle.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Mode, agent immobilier, sollicitant pour un client, l'achat d'un talus appartenant à

Emprunt  
proposé

18 Juin  
affaire Meunier

19.2  
Emprunt  
travaux de

24.12.54  
16.8  
19.55

Société Civile  
bière de la Ré  
d'Orsay

Pétition pour  
A. Briand

Aliénation de  
Rue A. Briand

Distribution du lait

Envoyé le 19  
Reçu le 19

Réfection des trottoirs de la Rue de Paris

Envoyé le 19  
Reçu le 12.1.1955

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Envoyé le 19  
Reçu le 21 dec 1955

Cimetière d'Orsay

Envoyé le 19  
Reçu le 19

Bassin de Natation

Assurance du nouveau Camion

Envoyé le 19  
Reçu le 19

Demandes diverses

Demande de subvention

Envoyé le 19  
Reçu le 19

Groupe scolaire de Mondétour

Envoyé le 19  
Reçu le 19

la commune, en bordure de la rue A. Briand, ce qui faciliterait la construction. Le Conseil décide à l'unanimité de céder cette bande de terrain, moyennant le prix de 40.000 frs. La vente sera réalisée dans la forme administrative. Les frais d'estimation et de bornage seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil, après avoir pris connaissance de la circulaire du 6 décembre 1954, décide par 17 voix contre 4, d'accepter la distribution du lait aux enfants des Ecoles, à partir de la rentrée de Janvier et sollicite l'attribution des subventions d'équipement et de fonctionnement. Le nombre d'élèves rentrant dans le cadre de cette distribution est le suivant :

Garçons 243 - filles 190 - Ecole maternelle, moyenne 20, soit 453

M. le Maire expose que la rue de Paris (R.N. 188) devait être réparée au Printemps de 1955. La commune aura alors à sa charge la réfection des trottoirs. Il est donc inutile que l'E.D.F répare ces trottoirs à la suite des travaux de remaniement de la conduite de gaz de France. Elle offre de verser à la commune une participation équivalente aux frais qu'elle aurait du faire pour ce travail et qui sont évalués par M. l'Ingénieur des T.P.E à 95.690 frs. Le Conseil accepte à l'unanimité ce versement.

Le Conseil décide à l'unanimité, l'établissement pour 1955 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. D'après la loi du 31/12/48, cette taxe peut atteindre 75 % du revenu imposable à la contribution foncière. La dépense à envisager étant de 2.365.000 frs et le revenu foncier des propriétés bâties de 3.178.215 frs, le conseil fixe à l'unanimité le taux de la taxe à 70 % sur l'ensemble de la commune:

M. le Maire rappelle que les travaux d'agrandissement du cimetière sont en voie d'être terminés, mais qu'il y a lieu d'envisager l'avenir en sollicitant l'établissement d'une servitude sur les terrains situés à l'Ouest pour un nouvel agrandissement dont la nécessité ne tardera pas à se faire sentir, vu l'accroissement de la Population. Le Conseil accepte à l'unanimité et sollicite du M.R.L. de Réserver à cet effet les terrains se trouvant entre le cimetière et le passage joignant la rue du Bocage à la rue Léon Croc.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil décide de solliciter l'expropriation des terrains dépendant du Château de Launay, situés à l'Ouest de la partie acquise pour construction du Bassin de Natation et réservée au Plan d'aménagement en cours de révision. M. le Maire est chargé d'entreprendre les formalités nécessaires à ce sujet. Le Conseil demande l'attribution de la subvention de l'Etat pour l'achat de des terrains ainsi que pour ceux qui ont été acquis antérieurement.

Le Conseil autorise M. le Maire à signer un avenant à la police des Assurances Mutuelles de Seine et Seine et Oise, incendie et automobile, pour la benne à ordures nouvellement acquise.

M. Lauterfing demande si le poêle de l'Ecole maternelle a été remplacé. Réponse affirmative.

2° - Il demande de signaler à la S.N.C.F, la nécessité de réparer le quai descendant de la Gare du Guichet.

Le Conseil est d'avis d'écrire à tous les Lycées et Ecoles spéciales, pour connaître le nombre d'élèves de la Région empruntant la ligne de Paris à Saint Rémy les Chevreuse.

Le Conseil sollicite une subvention de l'Etat pour la construction et l'équipement d'une nouvelle classe à l'Ecole des Filles, qui doit fonctionner à la rentrée de Janvier.

M. le Maire rend compte des propositions de la Commission scolaire du 18/12/54, relatives au Groupe scolaire de Mondétour et concernant l'utilisation du terrain, orientation des classes, plateau d'évolution, cours de récréation, emplacement pour Ecole maternelle et logements d'instituteurs.

2° - l'aménagement du terrain, sondage, vérification ou étude du drainage, travaux de terrassement préalables.

3° - modification de la Maquette des classes (accoler les deux groupes par des préaux en supprimant les sanitaires et bûchers et en les reportant dans une construction annexe placée en épi.

Ce rapport sera envoyé à l'architecte, M. Lesage, pour modification de ses plans. Il sera invité, ainsi que M. l'Ingénieur des T.P.E à venir à la prochaine séance du Conseil municipal pour mise au point du projet



SCIRO

pas la nécessité de changer cette réserve de place. Mr le Maire fait connaître que l'Inspecteur du M.R.L. doit venir prochainement à Orsay pour examiner cette question.

M. Lauterfing regrette que le paragraphe se rapportant au groupe scolaire de Mondétour ait l'allure d'un plaidoyer. M. le Maire y fait naturellement état de toutes ses démarches, mais il n'est pas fait mention de tous les arguments développés par M.M. LOUVEL ET LAUTERFING et en particulier au moment où ce dernier a apporté, chiffres en main, le classement du Conseil Général de 1955 par rapport à celui de 1954 et où il prouvait que nous étions défavorisés justement parce que nous étions portés sur les commandes groupées de type mural.

le Dr Lauriat fait remarquer que tout se passe dans ce Conseil comme si il y avait un état de suspicion et que, si il est tout à fait normal que le P.V. soit critiqué, il demande que l'on veuille bien adopter un ton de conversation sympathique.

M. LOUVEL fait observer qu'effectivement M. le Maire a répondu à M. Lauterfing qui s'était expliqué de son point de vue. La réunion précédente a fait état du rapport qu'il a présenté et dont il est regrettable que l'on n'ait pas tenu compte à la dernière réunion, dont nous discutons actuellement le compte rendu. M. Lauterfing et lui-même ont discuté. Mr le Maire a répondu. Mr Thevenon est intervenu dans la débat. Il trouve extraordinaire qu'il ne soit question uniquement que du plaidoyer.

M. le Maire demande à M. Lauterfing de faire un compte rendu de ses observations.

M. le Maire fait une rétrospective des travaux accomplis par la Municipalité actuelle et prononce l'allocution suivante :

"Mes Chers collègues et amis.  
" Nous voici à la fin du mois de Janvier, mais encore au seuil de cette nouvelle année 1955 et je ne voudrais pas entamer l'ordre du jour de cette première réunion de notre Conseil Municipal, sans vous offrir mes vœux les plus sincères. Ces vœux vont à vos santés, à la santé de vos familles d'abord, mais aussi à votre esprit de compréhension, de tolérance et d'union, à la persévérance de cette atmosphère de travail qui règle chacune de nos assemblées.

Voici un peu plus d'un an et demi que nous avons été élus dans des conditions qui auraient pu paraître défavorables, puisqu'il existait, vous vous en souvenez, cinq listes en présence, au premier tour de scrutin. La population de notre charmante cité nous a fait confiance d'une façon particulièrement marquante. L'avons nous déçu depuis cette date.

Bien que le temps qui nous sépare de ces dernières élections représente un délai relativement court pour passer des projets aux réalisations, j'ai la conviction que nous n'avons pas démenti d'elle. En nous retournant quelques instants vers ce récent passé, nous devons faire le point de ce que nous avons promis et de ce qui a été possible de réaliser, même au delà de nos promesses :

L'éclairage public est conçu et réalisé d'une façon rationnelle est presque terminé. L'achèvement total consiste à installer la fluorescence rue Louis Scocard, mais il ne dépend malheureusement pas de nous. Nous attendons que les services de l'E D F et des Ponts et Chaussées prennent en commun une décision relative à des modifications de structure. Croyez bien que je ne ménage aucun effort pour la provoquer.

En ce qui concerne la question scolaire, vous vous souvenez que notre Ville ne possédait pas de numéro d'ordre sur le classement départemental en Mai 1953. La situation est aujourd'hui la suivante. Un groupe scolaire de 6 classes sera construit cette année à Mondétour, en commandes groupées. Les acquisitions anticipées des terrains viennent d'être signées à cet effet.

Un autre groupe de deux classes sera également construit cette année au Gulchet, dans les mêmes conditions.

Une classe a été ouverte depuis 8 jours dans l'Ecole des Filles du centre et une classe de cours préparatoire a été créée à l'Ecole des garçons à la rentrée scolaire.

L'Ecole maternelle de Mondétour porte le n° 154 sur le classement général et le groupe scolaire du Centre, le n° 171 sur plus de 300 communes. M. l'inspecteur d'Académie a affirmé cette semaine que toutes les améliorations à venir dans le groupe scolaire de Mondétour seront subventionnées par l'Etat au moment où l'Ecole maternelle sera construite.

Enfin, nous avons équipé six classes en mobilier moderne, amélioré le mobilier des autres classes et renouvelé le mobilier d'une classe à l'Ecole maternelle.

allocution du Maire  
Rétrospective des  
travaux du Conseil

Séance du 29 Janvier 1955

Le Chauffage de la Mairie et des Ecoles est assuré depuis deux mois avec des chaufferies utilisant le gazout, ce qui permettra une économie très substantielle en combustibles.

La cantine scolaire dont la salle a été repeinte l'an passé et les tables recouvertes de linoléum, aura cette année sa cuisine équipée d'une façon moderne : machines à laver la vaisselle, à couper la viande à éplucher, tables rouillantes, etc... par suite la qualité des repas sera améliorée.

Pour le cimetière, le problème consistait à obtenir une subvention départementale pour engager les travaux d'agrandissement qui revêtaient un caractère d'extrême urgence. La subvention a été obtenue et cet agrandissement est en voie d'achèvement.

Le Stade. En dehors de certains aménagements, nous l'avons doté d'un nouveau terrain de basket (le meilleur de la vallée) nous commençons à préparer, par l'étalement des terres, l'aménagement du futur stade, qui comprendra un 2ème terrain de Football. Les usines Renault doivent nous livrer gratuitement le mois prochain, le macnefer nécessaire à la remise en état de la promenade qui longe l'Yvette.

Le réseau routier. Sans compter l'entretien de ce qui est en bon état, nous avons un programme de réfection totale de deux rues par an. L'an dernier, l'avenue Farrat et la rue de Launay. Cette année, la rue André Chénier et la rue Pierre Curie, ainsi que la ruelle du chemin de fer et l'escalier de la Gare d'Orsay.

Nous avons procédé à la réfection de la partie de la rue Aristide Briand en sa jonction avec Lozère : c'était un véritable cloaque à chaque pluie et les dangers d'infiltration étaient graves de conséquence pour les maisons voisines. Une deuxième partie de cette rue sera faite cette année avec l'aide de la Sté Civile Immobilière de la Désirance d'Orsay, qui construira 150 appartements entre la voie de chemin de fer et la rue Aristide Briand.

Cinq lotissements defectueux : La Prairie, les Jardins d'Orsay, le Petit Chez Soi, Mondétour-verger et l'Idéale de Mondétour, voient cette année leurs rues remises à neuf avec l'aide de la Municipalité.

Nous avons pris en charge les dépenses d'Eclairage public de tous les lotissements.

Nous avons obtenu des P.T.T. la création gratuite d'une poste auxiliaire dotée d'une cabine téléphonique à Mondétour. Elle sera installée cette année. Nous avons remis à neuf la crèche municipale. Installé un double éclairage dans le marché. Obtenu de la S.N.C.F. la livraison à domicile des colis arrivant en Gare.

Nous avons acquis une benne à ordures et construisons deux nouveaux garages pour cette benne et la nouvelle voiture des pompiers.

Nous avons travaillé avec les communes voisines à l'aménagement du cours de l'Yvette dont vous avez pu constater la régularité du nouveau débit, ce que les riverains ont pu apprécier en ces périodes de sécheresse.

Nous avons sensiblement amélioré la signalisation et la police de la route.

Nous avons obtenu, avec l'aide des communes voisines, la réfection de la R.N. 108 en faisant débloquer 50 millions sur les fonds d'investissement routier, ce qui permettra d'avoir cet été une rue de Paris et une rue de Chartres en bon état. Nous procéderons au même temps à la réfection des trottoirs de ces voies.

J'ai bon espoir qu'il en sera de même pour la rue Louis Scocard et la rue de Montlhéry, également cette année.

Nous sommes sur le point de réaliser un but poursuivi par les nombreuses municipalités qui nous ont précédés : l'acquisition de la propriété de M. Renson, située en face de la Mairie. Plus que jamais, il s'agit pour nous d'acheter ce poumon de notre cité, car aucune réalisation ultérieure ne serait possible sans cette acquisition.

Le Rû de Corbeville sera complètement canalisé cette année.

Nos excellentes relations avec les représentants de l'E. D. F. nous ont valu, grâce à l'installation de l'éclairage public, d'étudier ensemble la remise en état du réseau de distribution dont l'achèvement est prévu pour cet été, avec un nouveau poste de transformation sis rue de Paris, nous aurons enfin une tension beaucoup plus stable.

Nous allons procéder cette année à l'expropriation du terrain qui fait suite à ceux déjà acquis par la commune, en vue de la construction d'une piscine, le jour où les subventions de l'Etat et j'espère, l'aide de la Faculté des Sciences, nous permettra de passer à la réalisation.

Séance du 29 Janvier 1955

Enfin, mes relations suivies avec l'administration départementale des Domaines, m'a permis de conduire M. le Doyen de la Faculté des Sciences, à étudier l'installation à Orsay même, dans le Domaine de Launay, des services de recherches et du 3ème Cycle d'enseignement avec d'ici 5 ans, un apport de population de 2.000 personnes environ (1.000 professeurs et chercheurs et 1.000 élèves. La procédure d'expropriation est en cours. Les emplacements des bâtiments sur 19 hectares, ne modifieront en rien la beauté du Domaine, puisque vous savez que M. le Préfet de Seine et Oise, sur notre demande, a provoqué l'enquête pour le classement en site pittoresque de toute la zone boisée de ce domaine, qui contribue au charme de notre Vallée.

J'ai obtenu d'autre part, la promesse que la rue De Lattre de Tassigny et la rue Elisa Desjobert seront refaites aux frais de la Faculté.

Je ne veux pas m'arrêter là, sans vous rappeler les réalisations auxquelles nous sommes parvenus, avec le concours de la Commission administrative de notre hôpital :

- Ouverture ★ après bien des efforts opiniâtres, d'une maternité de 1er ordre, rue de Chevreuse, dont tous les lits sont occupés à l'heure actuelle.

Acquisition par notre Etablissement du Domaine du Grand Mesnil, pour y installer une maison d'accueil de 115 vieillards, dans un site de toute beauté et dont l'ouverture doit se situer vers le mois d'octobre de cette année.

- Mise en service d'un appareil de radiologie de tout premier ordre.

- Installation du mazout pour les chauffages;

- Ouverture d'une annexe comportant 13 chambres d'infirmières avec tout le confort moderne, 44 rue de Paris.

Enfin, il n'est pas prématuré de vous annoncer officiellement, qu'en accord avec la Présidence du Conseil, le Ministère de la Santé et des Services de la Préfecture, il sera édifié dans l'enceinte de notre hôpital et dans un pavillon spécial, le premier service Français et continental de chimiothérapie, au début de l'année prochaine.

J'espère ainsi que ces deux grandes réalisations : Faculté des Sciences et création de ce dernier service ajouteront plus à la célébrité d'Orsay, que Charles Boucher, Comte d'Orsay, prévôt des marchands, sous Louis XIV, n'y contribua en donnant le nom de "quai d'Orsay" au quai dont il posa la première pierre en 1707, à l'endroit de Paris, qu'on appelait alors "La Grenouillère".

Merci, mes chers amis, pour toute l'aide que vous m'avez apportée dans ces tâches ardues et quotidiennes. Merci de vos conseils de vos appuis, de votre bonne humeur et en un mot de votre camaraderie".

M. GUAYDIER, au nom du Conseil remercie M. le Maire et lui adresse des vœux amicaux, pour lui et sa famille ainsi que pour le conseil municipal de la bonne camaraderie, malgré quelques petits dissentiments qui ne font que la renforcer.

Le Dr Lauriat rend hommage au travail persévérant et consciencieux du Maire. Il est persuadé que la commune, entre ses mains, est très bien dirigée et il y a tout lieu de penser qu'il continuera à la diriger sous le même aspect, très favorable pour nous tous.

Le Conseil passe ensuite à l'étude du projet de budget de 1955 soumis par le Maire au nom des Français.

M. le Maire expose que la Commission des finances a entendu M. NEUBURGER, directeur du Centre de distribution de l'E.D.F. de Versailles. Il résulte de ses explications que des petites usines vont disparaître, en raison de la liaison du réseau de distribution de la Région Parisienne. Le gaz aura un pouvoir calorifique plus élevé et il sera facturé à la thermie. Par équivalence avec l'ancienne facturation, le tarif sera de 33,5 le M3, hors taxe au lieu de 38,49 ou 37,9 avec une taxe municipale de 8 %, au lieu de 43,6.

M. LOUVEL s'étonne que le prix du gaz soit de 37 frs alors qu'à Paris, il est de 25 frs (13 frs plus les taxes).

Afin de s'associer à cet effort de baisse, le Conseil décide à l'unanimité de ramener la taxe sur le chauffage et l'éclairage par le gaz, à 7 %, à partir du 1 Janvier 1955.

M. le Maire a demandé si, en contrepartie, il n'y aurait pas la possibilité d'élever le réseau de distribution à certains quartiers. M. NEUBURGER a indiqué qu'il faisait une expérience à Versailles. Selon le résultat obtenu, il essaiera d'installer à Orsay, des canalisations de gaz à forte pression. Un arrangement serait fait avec les personnes qui utiliseraient le gaz haute pression.

Cause sur l'éclairage  
et le chauffage par  
le gaz

Marsy le 18. 2. 1955  
Roya le

Seance du 29 Janvier 1955

M. le Maire donne lecture des nouveaux tarifs de la taxe sur la licence des débits de boissons. Il résulte des dispositions du décret du 22/12/54, qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1955, dans les communes qui n'ont pas adopté le tarif maximum, le droit de licence est majoré d'une somme égale à 30 % de la différence entre le tarif maximum et le tarif adopté. Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de maintenir le tarif adopté en 1954, soit minimum 6.500 frs, maximum 13.000 frs, puisque cette décision n'a pu être appliquée sur l'année 1954.

Afin d'obtenir un rendement identique à celui de 1952 pour la taxe sur le revenu net des propriétés non bâties, le Conseil vote le taux de 2 % pour 1955.

Suivant proposition de la Commission des finances, le Conseil décide à l'unanimité l'institution d'une taxe de déversement à l'égout au taux de 30 % du revenu foncier, dans les rues où il existe des égouts.

M. le Maire donne lecture d'une pétition des bouchers et charcutiers demandant l'abaissement de la taxe de 2 frs par kg pour la visite sanitaire des viandes. Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de maintenir le tarif de 2 frs par kg, étant donné qu'une baisse de cette taxe, dont la répercussion serait importante sur le budget, ne diminuerait pas le prix de la viande.

Le Conseil, suivant proposition de la Commission des Finances, décide de porter de 40 à 10.000 frs, le prix des concessions perpétuelles pour les personnes n'ayant pas de domicile dans la commune, étant entendu qu'il ne sera vendu que des concessions perpétuelles aux demandeurs n'ayant pas de domicile à Orsay.

En raison des rajustements de salaires et de l'augmentation des frais d'entretien du matériel, le Conseil décide d'augmenter de 20 % le tarif des creusements de fosses à partir de l'approbation de la délibération, soit :

Fosses de 1 m 50	-	900 frs	au lieu de	800.-
2 m		1.200	"	1.600
2 m 50		2.820	"	2.350
3 m		3.720	"	3.100
enfants		780	"	650.

Ces frais sont à la charge des familles.

Le Conseil, considérant que depuis de nombreuses années, les Gouvernements successifs ont promis la "réforme des finances locales" Considérant que, d'autre part, le Gouvernement a la possibilité de la réaliser par décret.

Que dans notre département de Seine et Oise, alors que nos besoins croissent sans cesse par suite de l'augmentation de la population, les ressources locales sont, du fait même des mesures financières gouvernementales, en régression, l'Etat diminuant les ressources des collectivités par des textes et des décrets. Notamment en 1953 il a décidé des détaxes sur les produits de premières nécessités, en promettant des compensations qui n'ont pas encore été versées.

Estime en conséquence qu'il est impossible de surcharger continuellement les contribuables de notre département, alors que ceux du département de la Seine verront leurs impôts maintenus au taux de l'an dernier.

Après en avoir délibéré, émet le vœu :

Que la réforme des finances locales soit faite en 1955.

Qu'une subvention exceptionnelle de 5 % du montant des dépenses budgétaires soit attribuée par l'Etat aux communes. Cette subvention pourrait être inscrite au budget supplémentaire de 1955.

Le Conseil décide de porter de 2.000 à 4.000 frs, l'indemnité allouée au Caissier de la Caisse d'Epargne de Versailles, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1955.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, se montre fort surpris de l'augmentation, sans doute modeste, mais régulière du budget alloué aux dispensaires antivénéériens. Deux des membres de ce Conseil étant médecins, peuvent manifester leur surprise devant cette augmentation, alors qu'il est reconnu qu'il existe une régression des maladies vénériennes.

Taxe sur licence débits de boissons

Marcé le  
Reçu le 15. 2

Taxe sur le Revenu propriétés non bâties

Marcé le  
Reçu le 11. 2

Taxe de déversement à l'égout

Marcé le  
Reçu le

Taxe de visite sanitaire

Prix des concessions perpétuelles

Marcé le  
Reçu le

Tarif des creusements de fosses

Marcé le  
Reçu le

Réformes des finances locales

Marcé le  
Reçu le

Indemnité Caissier

Marcé le  
Reçu le 22. 2

Dispensaires antivénéériens

Marcé le  
Reçu le

Séance du 29 Janvier 1955

Eclairage public

Le conseil décide à l'unanimité la mise en adjudication des travaux d'entretien du réseau d'Eclairage public pour la partie actuellement terminée. M. LAUTERFING propose que la fluorescence soit prolongée dans la rue Louis Scocard, depuis la rue des Hucherries jusqu'au viaduc. M. le Maire a déjà demandé à l'Ingénieur de la SELF d'indiquer le montant de la dépense à envisager, mais il y a lieu d'attendre que la situation financière de l'ensemble des travaux soit établie.

M. FAUCHET propose également que la fluorescence soit établie Bd Dubreuil.

Après discussion, le Conseil décide par 17 voix contre 0, d'inscrire un crédit de 75.000 frs au budget primitif pour aide aux familles nécessiteuses dont les enfants fréquentent les Ecoles privées, au lieu de 100.000 frs en 1954. M. BERTON avait fait observer qu'il n'était peut-être pas opportun de diminuer le crédit, le nombre d'enfants nécessaires pouvant être supérieur à celui de l'an dernier.

M. PUYELAND qui fait partie de la Commission de répartition, a remarqué qu'il était accordé des subventions à des familles qui peuvent être considérées comme non nécessiteuses, d'après leurs ressources. Le Dr LAURIET fait observer que la Commission des finances a proposé un crédit de 75.000 frs au lieu de 100.000 frs l'an dernier, en se référant aux dépenses constatées en 1953 et en 1954. Les membres de la Commission des finances qui n'ont pas voté contre le crédit, ont accepté le chiffre de 75.000 frs.

Aides aux familles nécessiteuses dont les enfants fréquentent les écoles privées.

M. BERTON le 10.1.55  
Reçu le 21 Jan 1955

Entretien du Stade

Le Conseil établit par ordre d'urgence le programme d'entretien du stade : achat d'un portique - aménagement de la piste de saut - réfection des clôtures - aménagement du terrain de volley-ball.

Le Conseil décide la création de challenges municipaux de Football et de Baskett-ball. Un crédit de 20.000 frs sera inscrit au budget primitif de 1955 à cet effet.

Challenges Municipaux

M. BERTON le 10.1.55  
Reçu le 21 Jan 1955

Subventions pour canalisations d'eau

Le Conseil décide la fourniture annuelle d'un bleu de travail aux cantonniers. Un crédit de 70.000 frs sera inscrit au budget pour habillement de l'appariteur et des cantonniers.

Le Conseil décide l'inscription au budget d'un crédit de 100.000 frs, pour subventions pour canalisations d'eau, notamment pour régler les subventions suivantes attribuées en 1954 :

Sté Immobilière Picarde	33.000
M. Kintz	1.900
M. DESCHAMPS	6.500
M. THOMAS	41.800

M. BERTON le 8.1.55  
Reçu le 8.1.55

Entretien de la Crèche des bâtiments communaux

Le Conseil fixe le programme d'entretien des bâtiments communaux en 1955 : réfection des chéneaux de la Mairie - ravalement de l'extérieur de la Crèche et pose d'un linoléum dans la Salle de jeux - réfection de la salle de la rue Archangé et de la toiture de l'Eglise.

M. GUAYDIER demande d'augmenter le crédit pour achat de livres de prix. Après en avoir délibéré, le conseil décide l'inscription d'un crédit de 150.000 frs. La qualité des prix sera améliorée mais le nombre des bénéficiaires limité aux meilleurs élèves.

Achat de livres de prix

Le Conseil décide l'inscription au budget d'un crédit de 5.000 frs, afin de devenir actionnaire de l'U.F.O.V.A.L. pour permettre l'envoi d'enfants dans les centres de colonies de vacances de cette formation.

Plans de vacances

Indemnités de logement des Insiducuels

Le Conseil fixe à l'unanimité le taux des indemnités de logement à allouer au personnel enseignant, à compter du 1 Janvier 1955.

1ère catégorie - instituteurs célibataires ou veufs et divorcés sans enfants. Instituteurs célibataires mariés avec ou sans enfants. veuves sans enfants. A) du 1 Janvier 1955	33.600
b) avec effet du 1 Juillet 1955	35.700

M. BERTON le 16.1.55  
Reçu le 16.1.55

2ème catégorie : Instituteurs mariés avec ou sans enfants veufs avec enfants - institutrices veuves avec enfants - instituteurs ou institutrices divorcés ayant un ou plusieurs enfants à leur charge. I/4 en plus, soit a) du 1 Janvier 1955	42.000
b) du 1 Juillet 1955	44.625

Cas spéciaux : majoration de 1:5° de l'indemnité de base, institutrices chargées de cours complémentaire :	
1ère catégorie, avec effet du 1/1/55	40.320
" " 1/7/55	42.840
2ème catégorie " 1/1/55	42.720
" " 1/7/55	51.765

Le Conseil décide le renouvellement en 1955 de la subvention de 75.000 frs allouée au Centre Médico social Saint Vincent de Paul.

A la demande de M. Clément, le Conseil décide de porter à 400.000 frs, la subvention de fonctionnement allouée à la cantine scolaire, en raison de l'augmentation des rationnaires et à 100.000 frs la subvention pour achat de matériel, étant donné le programme de reorganisation en cours. Crédits inscrits au budget primitif de 1955.

Le Conseil décide d'allouer une subvention exceptionnelle au Comité du logement d'Orsay (association déclarée) de 100.000 frs pour 1955. Credit inscrit au budget. Mlle Jouannin et Mr Clément sont désignés pour participer avec le Comité à l'attribution de cette aide ce jour où ils étaient présents.

La cotisation de la commune au syndicat intercommunal pour l'aménagement de l'Yvette, pour 1955 est de 10 frs par habitant pour le fonctionnement du syndicat et 130 frs par habitant pour les travaux d'entretien. Credit inscrit au budget de 1955.

La cotisation communale au syndicat intercommunal du personnel des collectivités locales de Seine et Oise, est de 76.000 frs pour 1954 et de 8 frs environ par habitant pour 1955.

M. le Maire met aux voix le budget primitif de 1955, tel qu'il a été présenté par la Commission des finances et avec les modifications intervenues ci-dessus. Il est approuvé par 13 voix contre 1 et 6 abstentions (ces conseillers n'étant pas d'accord sur la subvention aux écoles privées).

Recettes et dépenses ordinaires	41.308.534
" " extraordinaires	5.725.693

total du budget 47.034.227

comportant 3,545 centimes pour insuffisance de revenu et 4,061 centimes extraordinaires pour service de la dette et subventions aux lotissements.

RECETTES -		report	
3,545 cent insuf. revenu	4.776.664	taxe entrée des corps	40.000
propriétés non bâties	70.000	droits caveau provisoire	40.000
taxe d'habitation	725.000	droits seconde inhumation	60.000
taxe sur les chiens	44.000	droits d'exhumation	50.000
taxe vicinale	3.950.624	redevance Sté Lyonnaise	300.000
taxe domestiques	4.000	d° E.D.F	30.000
locaux loués en garnis	95.000	occup. domaine communal	4.500
chauffage par le gaz	1.050.000	serv. ext. pompes funèbres	300.000
taxe sur électricité	1.500.000	rentes sur l'Etat	6.500
" sur spectacles	130.000	rentes sur particuliers	450
debits de boissons	500.000	loyers propriétés commun.	65.000
60 % taxe sur ventes	10.000.000	legs affectation spéciale	7.000
majoration de la taxe	2.800.000	excédent revenu hospice	2.396
droits enregistrement	1.300.000	usage du dépotoir	30.000
enlèvement des produits	2.100.000	revenu de la crèche	250.000
circul. des viandes	760.000	participation Etat 1° -	330.200
déversement à l'égout	250.000	" 2° -	144.600
actes état civil	50.000	subv. service incendie	50.000
salles de la Mairie	10.000	remb. frais études	25.000
permis de chasse	35.000	subv. matériel incendie	200.000
visites sanitaires	600.000	subv. crèche	50.000
droits places marché	3.200.000	fonds péréquation	200.000
services payés incendie	40.000	audiences foraines	11.600
concessions cimetière	1.200.000	recettes diverses	85.000
creusement de fosses	150.000	secrét. administratif	15.000
à reporter		à reporter	

Subvention Centre Médico Social

Reçu le 8. 2  
Subvention à la Cantine des Ecoles

Envoyé le

Reçu le 8. 2

Comité du logement

Envoyé le

Reçu le 9. 10

Syndicat de l'Yvette

Envoyé le

Reçu le

Syndicat intercommunal du personnel

Envoyé le

Reçu le 8. 2  
Budget de 1955

Reçu le 10. 1955